Nations Unies S/PV.8952

Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

8952e séance
Lundi 24 janvier 2022, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Heimerback	(Norvège)
Membres :	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Xing Jisheng
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	Mme Ngyema Ndong
	Ghana	Mme Oppong-Ntiri
	Inde	M. Tirumurti
	Irlande	Mme Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation en Libye

Lettre datée du 15 décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye (S/2021/1058)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2022/31)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

22-23709 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Lettre datée du 15 décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye (S/2021/1058).

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2022/31)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^me^ Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; et M^me^ Elham Saudi, cofondatrice et Directrice de l'organisation Lawyers for Justice in Libya.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/1058, qui contient le texte d'une lettre datée du 15 décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et sur le document S/2022/31, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de la Secrétaire générale adjointe DiCarlo ; de l'Ambassadeur T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye ; et de M^me^ Saudi.

Je rappelle la dernière note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507) sur les méthodes de travail du Conseil et encourage tous les participants, aussi bien membres que non-membres, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 engage également les personnalités appelées à présenter un exposé à être brèves et à se concentrer sur l'essentiel. Dans cet esprit, les personnes présentant un exposé sont pour leur part encouragées à limiter leurs observations initiales à sept ou 10 minutes. Tous les participants sont par ailleurs invités à porter leur masque en permanence, y compris lorsqu'ils prennent la parole.

Je donne la parole à M^me^ DiCarlo.

M^me^ DiCarlo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité des dernières évolutions de la situation en Libye.

Depuis le dernier exposé présenté au Conseil le 24 novembre 2021 (voir S/PV.8912), la polarisation croissante des acteurs politiques dans les différends sur des aspects clefs du processus électoral a finalement abouti au report des élections du 24 décembre, malgré le stade avancé des préparatifs techniques de la Haute Commission électorale nationale. Lorsqu'elle a annoncé le report, la Commission a invoqué des lacunes dans le cadre juridique des élections, des décisions de justice contradictoires concernant les candidatures, ainsi que des préoccupations d'ordre politique et sécuritaire. La Commission a renvoyé l'affaire à la Chambre des députés.

En réponse, le 28 décembre 2021, la Chambre des députés a établi un comité de la feuille de route chargé d'élaborer une nouvelle voie politique vers des élections nationales. Les 17 et 18 janvier, le Président de la Chambre des députés a convoqué le Parlement et annoncé que la nouvelle feuille de route définirait le calendrier et le processus d'organisation des élections en coordination avec les institutions concernées. Le comité de la feuille de route remet son rapport préliminaire aujourd'hui et le Parlement devrait en délibérer aujourd'hui ou demain.

Le 5 décembre 2021, le Secrétaire général a nommé M^me^ Stephanie Williams Conseillère spéciale pour la Libye. La Conseillère spéciale travaille en étroite collaboration avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ainsi qu'avec les parties prenantes libyennes régionales et internationales.

Depuis son arrivée en Libye le 12 décembre, la Conseillère spéciale a mené de vastes consultations à Tripoli, Benghazi, Misrata et Syrte. Elle a rencontré des membres du Conseil de la présidence, du Gouvernement d'unité nationale, de la Haute Commission électorale nationale, de la Chambre des députés, du Haut Conseil d'État et du Conseil supérieur de la magistrature, ainsi que des candidats aux élections présidentielle

et législatives. Elle a également consulté les acteurs politiques, sécuritaires et de la société civile concernés dans tout le pays.

Il est clair que les parties prenantes libyennes ont des points de vue différents sur la voie qui peut mener le pays à des élections nationales libres, régulières, inclusives et crédibles et à une transition pacifique. Les discussions à la Chambre des députés et parmi les acteurs politiques se concentrent également de plus en plus sur le statut du Gouvernement d'unité nationale. La Conseillère spéciale Williams a répété à ses interlocuteurs libyens que le processus politique devait rester axé sur la tenue d'élections législatives et présidentielle, dans les délais les plus brefs possibles.

Dans toutes ses réunions, la Conseillère spéciale a mis l'accent sur les 2,8 millions de Libyens qui se sont inscrits sur les listes électorales. Elle a appelé toutes les parties prenantes à respecter la volonté du peuple libyen. Elle les a également encouragés à continuer de se concentrer sur la tenue des élections présidentielle et législatives dans les meilleurs délais et à respecter le calendrier convenu dans la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, qui a été approuvée par le Conseil de sécurité.

Ce mois-ci, la Conseillère spéciale s'est entretenue avec les autorités compétentes en Tunisie, en Turquie, en Égypte et en Fédération de Russie. Elle a également eu des échanges avec l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et de nombreux autres acteurs internationaux. La Conseillère spéciale a souligné qu'il était essentiel que la communauté internationale continue de faire preuve d'unité pour appuyer la tenue d'élections présidentielle et législatives dans les délais prévus.

Depuis notre dernier exposé au Conseil (voir S/PV.8912), des initiatives de dialogue ont eu lieu entre les acteurs politiques, économiques et de sécurité dans toute la Libye. Nous avons reçu des informations selon lesquelles des consultations avaient eu lieu entre le Président de la Chambre des députés et le Président du Haut Conseil d'État, ainsi qu'entre les candidats à la présidence de l'ouest et de l'est de la Libye.

Sur le plan de la sécurité, des réunions ont été organisées entre différents groupes armés. Le Chef d'état-major général des forces militaires de l'ouest du Gouvernement d'unité nationale et le commandant général par intérim de l'Armée nationale libyenne se sont également rencontrés à Syrte, où ils ont été rejoints par les chefs militaires et les chefs des départements militaires des deux camps.

Sur le plan économique, de nouvelles mesures ont été prises en vue de la réunification de la Banque centrale de Libye, sur la base des recommandations du rapport de l'audit financier indépendant de la Banque, achevé en juillet de l'année dernière. Le Gouverneur et le Vice-Gouverneur de la Banque ont fait part de leur vision commune de la voie à suivre pour la réunification au groupe de travail chargé des questions économiques issu du processus de Berlin. Nous nous félicitons de ces évolutions.

Nous nous félicitons également de nouveaux efforts déployés, notamment par le Conseil de la présidence, pour faire avancer le processus de réconciliation nationale sur la base des principes de la justice transitionnelle. Avec l'Union africaine, nous restons déterminés à appuyer un processus de réconciliation fondé sur les droits, qui devrait avancer en parallèle avec les processus de dialogue en cours dirigés et pris en main par les Libyens.

Le cessez-le-feu tient toujours. Toutefois, l'incertitude politique à l'approche des élections a eu une incidence négative sur la situation générale en matière de sécurité, entraînant des changements d'alliances entre les groupes armés affiliés à certains candidats à la présidence. De même, les demandes non satisfaites faites au Gouvernement d'unité nationale par les forces de surveillance des champs pétrolifères dans l'ouest de la Libye ont récemment entraîné la suspension de la production de pétrole, ce qui a amené la National Oil Corporation à décréter une situation de force majeure le 20 décembre. La production pétrolière a été rétablie le 9 janvier à la suite de négociations entre ces forces et le Gouvernement d'unité nationale.

Dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu, la Commission militaire conjointe 5+5 s'est rendue à Ankara et à Moscou en décembre pour discuter de la mise en œuvre de son plan d'action pour le retrait des forces étrangères et des mercenaires avec les autorités turques et russes, notamment la mise en place de mécanismes de communication et d'échange d'informations. Ces mesures bienvenues s'appuient sur des mécanismes similaires déjà établis avec le Tchad, le Niger et le Soudan, qui ont fait l'objet de discussions avec l'Union africaine.

Parallèlement, la deuxième équipe d'observateurs internationaux de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL a été déployée à Tripoli en décembre pour remplacer la première équipe, déployée en octobre. Malgré de graves difficultés sur le plan logistique et de la sécurité, la MANUL continue de travailler à la mise en place du centre de surveillance du cessez-le-feu à Syrte. À cet égard, nous attendons avec impatience l'approbation du Gouvernement d'unité nationale pour procéder aux travaux nécessaires relatifs aux logements et aux bureaux à Syrte.

La situation des droits humains en Libye reste très préoccupante. Au cours de la période considérée, la MANUL a recueilli des informations sur des incidents de violence liés aux élections et des attaques ayant trait à l'affiliation politique, ainsi que des menaces et des violences à l'encontre de magistrats jouent un rôle dans les procédures relatives à l'éligibilité des candidats aux élections, et des attaques contre des journalistes, des militants et des personnes exprimant des opinions politiques. Ces incidents constituent un obstacle à la création d'un environnement propice à des élections libres, régulières, pacifiques et crédibles.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les femmes et les hommes qui œuvrent en faveur de la protection et de la promotion des droits des femmes continuent d'être la cible de discours de haine, d'actes de diffamation et d'incitation à la violence. Certains des messages inquiétants publiés sur les médias sociaux qui constituaient une menace pour la sûreté et la sécurité de ces personnes ont été supprimés après avoir été portés par la MANUL à l'attention des plateformes de médias sociaux. La détention arbitraire dans des installations gérées par des acteurs étatiques et non étatiques se poursuit dans tout le pays, et de nombreux détenus sont victimes de graves atteintes aux droits humains. Selon les statistiques communiquées par les autorités libyennes, plus de 12 000 personnes sont détenues dans 27 prisons et lieux de détention sur l'ensemble du territoire libyen. Les statistiques officielles passent sous silence des milliers d'autres détenus, dont des enfants, qui sont détenus illégalement et souvent dans des conditions inhumaines.

La situation des migrants et des réfugiés en Libye reste très préoccupante. Un grand nombre de migrants et de réfugiés qui essaient de traverser la Méditerranée et qui sont obligées de revenir en Libye continuent d'être détenus dans des conditions inhumaines et dégradantes, avec une aide humanitaire limitée. Des milliers de personnes sont portées disparues.

Un rapport conjoint publié en novembre par la MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme indique que des centaines de ressortissants étrangers ont été refoulés aux frontières orientales et méridionales de la Libye, vers le Soudan et le Tchad, sans les garanties d'une procédure régulière. Dans de nombreux cas, les personnes expulsées ont été placées dans des situations d'extrême vulnérabilité dans des zones reculées du désert du Sahara, sans nourriture, eau, sécurité ou soins médicaux suffisants. L'ONU reste prête à coopérer avec les autorités libyennes pour formuler une réponse nationale à long terme en matière de gestion des migrations et des réfugiés, conformément au droit international, afin de prendre en compte les préoccupations liées aux droits humains.

J'ai toutefois le plaisir d'annoncer des améliorations en ce qui concerne la situation humanitaire générale en 2021. L'ONU a enregistré une diminution de 30 % du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, qui est passé de 1,3 million au début de 2021 à 803 000 à la fin de l'année. Sur les 278 000 Libyens déplacés à l'intérieur du pays il y a un an, environ 100 000 ont regagné leur foyer en 2021. Cependant, des défis persistent pour trouver des solutions durables pour les personnes encore déplacées et pour les communautés de rapatriés qui n'ont pas accès à des services de base.

Du fait des divisions politiques et institutionnelles, et alors qu'un budget national n'a pas encore été adopté, il y a eu très peu d'améliorations pour ce qui est des infrastructures de base et de la prestation de services en 2021. Le plan de réponse humanitaire pour la Libye, qui a été prorogé jusqu'en mai 2022, permet de porter assistance aux populations les plus vulnérables, réfugiées et migrantes, mais nécessite un financement supplémentaire.

La Libye se trouve à une étape difficile et fragile de son cheminement vers l'unité et la stabilité. Nous saluons et appuyons les évolutions positives dans le cadre des trois volets du dialogue interlibyen et nous sommes conscients des défis qui doivent être relevés. Nous devons collectivement appuyer ces mesures positives. Il est essentiel que la communauté internationale continue de faire preuve d'unité en ce qui concerne son appui aux élections, en étant guidée par les aspirations du peuple libyen à être gouverné par des institutions élues. Comme tant de Libyens nous l'ont dit, la voie vers une Libye

stable et unie passe par les urnes, et non par les armes. Nous devons nous tenir à leurs côtés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Mme DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Tirumurti.

M. Tirumurti (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Le rapport couvre la période allant du 25 novembre 2021 au 24 janvier 2022, durant laquelle le Comité a tenu deux consultations et mené ses autres activités selon la procédure d'approbation tacite.

Je voudrais tout d'abord indiquer que le rapport annuel sur les travaux du Comité pour 2021 figure dans le document S/2021/1058.

Lors des consultations tenues le 1er décembre 2021, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le rapport d'activité du Groupe, présenté au Comité le 22 novembre 2021 en application de la résolution 2571 (2021), et a examiné la recommandation y figurant. Le rapport d'activité, qui met en avant certains aspects liés à la mise en œuvre de l'interdiction de voyager, du gel des avoirs, de l'embargo sur les armes et les mesures visant à lutter contre les tentatives d'exportation illicite de pétrole, et évoque les violations de leurs dispositions a été présenté au Conseil de sécurité le 15 décembre 2021.

Durant les consultations informelles tenues le 16 décembre 2021, qui ont été organisées en réponse à une communication reçue de la Libyan Investment Authority (LIA), entité inscrite sur la Liste, le Comité a entendu un exposé de la LIA sur des questions relatives à la mise en œuvre du gel des avoirs. Le représentant de la Libye a également fait une déclaration. Durant le dialogue interactif qui a suivi, les membres du Comité ont souligné qu'il importait de préserver l'intégrité et la valeur des avoirs libyens gelés, dans l'intérêt du peuple libyen. En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a reçu un rapport sur l'inspection de navires effectuée par l'opération militaire IRINI de l'Union européenne en Méditerranée.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité a reçu deux notifications de Bahreïn invoquant le paragraphe 21 de la résolution 1970 (2011). Le Comité a accusé réception de l'une d'elles, tandis qu'une réponse à la seconde est encore à l'examen.

Quant à l'interdiction de voyager, le Comité a prorogé pour la deuxième fois une dérogation de six mois qui avait été accordée à des fins humanitaires à trois personnes inscrites sur la Liste du Comité : Mme Safia Farkash Al-Barassi, Mme Aisha Kadhafi et M. Mohammed Kadhafi. Le Comité a reçu une notification de voyage de Mme Aisha Kadhafi au titre de la dérogation à l'interdiction de voyager susmentionnée. Le Comité a également reçu une lettre de la Libye portant sur la dérogation à l'interdiction de voyager et la dérogation partielle au gel des avoirs précédemment approuvées pour M. Abu Zayd Umar Dorda ; une réponse est en cours d'examen.

En ce qui concerne la Liste des sanctions, le Comité a reçu une troisième communication du point focal pour les demandes de radiation créé par la résolution 1730 (2006), relative à la présentation d'une demande de radiation de la Liste par un individu. L'examen de cette demande par le point focal est toujours en cours.

Pour terminer, je tiens à rappeler mon intention de m'employer à organiser une visite du Comité dans toutes les zones convenues de la Libye, sous réserve des arrangements logistiques et de sécurité, comme évoqué dans les rapports annuels du Comité pour 2018, 2019, 2020 et 2021 (voir S/2018/1176, S/2019/972, S/2020/1256 et S/2021/1058 respectivement). Je tiens également à réaffirmer l'engagement du Comité à contribuer à promouvoir la paix et la stabilité en Libye.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Tirumurti de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Saudi.

Mme Saudi (*parle en anglais*) : Je m'appelle Elham Saudi. Je suis une femme, mère, avocate et défenseuse des droits humains libyenne, et j'œuvre en faveur de la paix et de la justice en Libye depuis plus de 10 ans. Aujourd'hui, je prends la parole en qualité de Directrice de Lawyers for Justice in Libya (LFJL), une organisation non gouvernementale (ONG) qui se consacre au renforcement de l'état de droit et des droits humains en Libye.

En 2012, LFJL avait parcouru la Libye pour parler avec des milliers de Libyens de leurs aspirations pour la Constitution de leur pays et sa transition vers une démocratie stable. En 2021, 10 ans plus tard, nous avons mené une nouvelle consultation. Beaucoup de choses

sont toujours d'actualité : le désir de paix, la volonté de parvenir à une réconciliation durable, et la quête d'une constitution qui protège les droits humains et empêche un retour à la dictature.

D'autres, en revanche, ont changé. Les perceptions de la justice ont gagné en urgence : l'application du principe de responsabilité pour les crimes de guerre et les violations des droits de l'homme est désormais une exigence capitale.

En 2019, la dernière fois que LFJL a présenté un exposé au Conseil (voir S/PV.8611), la guerre à Tripoli battait son plein. Depuis, ces hostilités ont pris fin, un cessez-le-feu fragile a été adopté, un Gouvernement d'unité nationale a été nommé et une feuille de route visant l'organisation d'élections a été élaborée, le tout sous les auspices de l'ONU. Ces progrès sont peut-être inestimables, mais ils resteront réversibles tant que l'impunité prévaudra pour les crimes et violations perpétrés durant une décennie de guerres menées en dehors de toute convention. Une telle impunité est une aubaine pour ceux que le Conseil de sécurité appelle souvent des « fauteurs de troubles », et elle a permis l'échec des élections prévues dans les résolutions du Conseil et auxquelles aspiraient les 2,8 millions de Libyens inscrits sur les listes électorales.

Mon exposé d'aujourd'hui porte sur trois domaines principaux : le processus électoral, l'application insuffisante du principe de responsabilité, et le renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

Les élections libyennes avaient pour but de redonner une légitimité à la classe politique libyenne. Si nous voulons que les résultats des élections soient légitimes, le processus doit lui-même être considéré comme légitime. Les élections doivent être ancrées dans un socle juridique clair, non politisé et donc incontestable du point de vue de sa légitimité, et reposer sur une base constitutionnelle propre à permettre la poursuite des progrès après le scrutin.

Ce mois-ci, la Conseillère spéciale du Secrétaire général a déclaré qu'il était possible et nécessaire d'organiser un srutin avant la fin juin. Privilégier la date des élections plutôt qu'un processus clair pour les faciliter risque une fois de plus de compromettre la régularité de la procédure dans l'intérêt de ce qui est perçu comme une opportunité politique.

Un processus de médiation qui tire les enseignements des dernières années en Libye doit s'attacher à définir des jalons, notamment les impératifs que sont une loi électorale, un code de conduite des élections, et un fondement constitutionnel qui échelonne comme il convient les élections présidentielle et législatives, conformément à une feuille de route plus globale qui permette aux autorités nouvellement élues de mener à bon terme la période de transition en Libye. Si le processus de médiation de la Conseillère spéciale respecte ces critères, alors les dates des élections s'ensuivront naturellement et ces scrutins seront beaucoup plus faciles à gérer, à protéger et à organiser avec succès.

Le principe de responsabilité est bien trop souvent présenté comme un obstacle à une politique pragmatique, mais le processus électoral libyen a montré au cours de l'année écoulée qu'il est en réalité une condition préalable au progrès politique. Parce qu'il étaient mal définis et fondamentalement médiocres, les critères de vérification des antécédents appliqués aux candidats aux élections qui viennent d'être reportées ont abouti à la validation des candidatures d'individus impliqués dans des affaires de corruption, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violations des droits humains, y compris des personnes mises en accusation par la Cour pénale internationale (CPI) ou ayant autorité hiérarchique sur des personnes inculpées par la Cour.

Dans son rapport d'octobre 2021, la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye a conclu qu'il existait des motifs raisonnables de penser que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité avaient été commis dans le pays. Le fait que les responsabilités de ces crimes n'aient pas été établies consacre l'impunité, fait obstacle à une paix durable et entrave toute avancée politique.

La responsabilité pénale individuelle peut briser ce cycle d'impunité et prévenir de nouveaux crimes. Le Conseil en a pris acte lorsqu'il a renvoyé la situation en Libye devant la CPI. Dans son récent exposé devant le Conseil (voir S/PV.8948), le Procureur Khan a clairement indiqué que la situation en Libye était une priorité pour son bureau précisément parce qu'elle avait été renvoyée par le Conseil de sécurité. Cette saisine s'accompagne toutefois d'une responsabilité pour les États Membres, et pour l'ONU elle-même, d'appuyer financièrement, logistiquement et politiquement le Bureau du Procureur.

Au-delà de la CPI, plusieurs faits récents démontrent l'incidence que peuvent avoir les États exerçant une compétence universelle sur des crimes universels. Lorsque les États mettent en place les cadres

juridiques et institutionnels nécessaires pour poursuivre les crimes contre l'humanité, quels que soient le lieu, les auteurs et les victimes de ces crimes, ces cadres contribuent à réduire la marge de manœuvre des auteurs et constituent souvent le seul recours pour les victimes. C'est le cas pour la Libye, et la Libye apprécie d'ailleurs les efforts entrepris par certains États pour enquêter sur les crimes internationaux commis dans le pays.

Le Chef de la mission d'établissement des faits a déclaré que les responsables des crimes et violations en Libye émanaient de toutes les parties au conflit, y compris des États tiers, des combattants étrangers et des mercenaires. Cela a également été confirmé par de nombreux rapports d'ONG. Il est donc impératif que les États considèrent tous les auteurs de crimes, qu'ils soient originaires de Libye ou non, et qu'ils opèrent depuis la Libye ou de l'extérieur.

Le Conseil a également illustré son attachement au principe de responsabilité lorsqu'il a mis en place le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Jusqu'ici, les sanctions ont été les seules conséquences directes subies par quelques auteurs présumés de violations des droits humains. Toutefois, si elles ne sont pas appliquées de manière transparente et cohérente, notamment en sanctionnant les États tiers qui violent l'embargo sur les armes en fournissant des armes aux parties libyennes, les sanctions peuvent être perçues comme arbitraires et insuffisantes. En outre, lorsqu'elles sont appliquées de manière isolée plutôt que dans le cadre d'une stratégie ou d'une politique plus globale, les sanctions n'offrent pas de recours ou de réparation aux victimes et ne permettent pas non plus de demander des comptes pour les violations flagrantes des droits humains et autres crimes graves de portée internationale.

Compte tenu des carences en matière de responsabilité en la Libye et des problèmes plus larges résultant d'une décennie de conflit, la société civile libyenne a dû combler de nombreuses lacunes. Et pour cela, elle a payé cher. Du fait de la répression systématique dont fait l'objet la société civile par toutes les parties en Libye, y compris par le Gouvernement d'unité nationale en place, les organisations de la société civile, en particulier celles qui se consacrent aux droits humains et à la consolidation de la paix, ont été harcelées et empêchées de mener leur travail à bien. Des membres de la société civile ont été menacés, victimes de disparition forcée, torturés et tués en représailles de leurs travaux ou de leur visibilité. Le Conseil, de même que les États Membres qui appuient les parties libyennes, doivent exiger que la société civile libyenne soit protégée.

Les défenseuses des droits de l'homme et les femmes exerçant leur droit de participer à la vie politique ou publique sont particulièrement visées. Elles font face à des représailles, tant hors ligne qu'en ligne, et subissent des campagnes de dénigrement systématiques et coordonnées qui les poussent à se retirer de la vie publique. Nous nous félicitons du récent débat public (voir S/PV.8949) tenu sur le thème : « Protéger la participation : combattre la violence ciblant les femmes dans les processus de paix et de sécurité «. Il s'agit d'une première étape importante, et nous attendons avec impatience de voir les mesures concrètes prises par le Conseil pour mettre en œuvre les recommandations formulées lors de ce débat.

J'espère sincèrement que le ou la prochain(e) représentant(e) de la société civile qui fera un exposé au Conseil sera en mesure de prendre la place qui lui revient à cette table et de s'exprimer sans que la menace de représailles soit un facteur dans sa décision de le faire.

Le Conseil doit examiner le mandat de la MANUL aujourd'hui. La Mission joue un rôle important dans la médiation et le processus politique. Toutefois, comme l'a recommandé l'examen stratégique indépendant de la MANUL, l'approche et le mécanisme structurel de la MANUL doivent prendre en compte non seulement le volet politique, mais aussi les priorités en matière d'économie, de sécurité, d'aide humanitaire et de droits de l'homme, en étant bien conscients de leurs liens réciproques.

L'intégration des droits de l'homme ne se limite pas à des réunions symboliques avec la société civile ou à l'insertion d'un langage approprié dans un accord politique conclu à huis clos. Il s'agit d'appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme qui garantisse que le processus protège, consacre et promeut les droits humains de chaque Libyen et assure l'inclusion, notamment en donnant aux victimes les moyens d'agir et en leur permettant de jouer un rôle actif. Si elle n'intègre pas les droits de l'homme, la MANUL sacrifie les droits des Libyens à la poursuite de notions de progrès politiques intenables et limités.

Il est donc essentiel, pour les perspectives des fragiles processus politiques en cours en Libye, que des mécanismes structurels appliquant un contrôle plus complet et plus transparent des activités de la MANUL,

afin de la rendre responsable devant le peuple libyen et le Conseil, soient intégrés aux futures versions de son mandat.

Alors que nous nous préparons à une nouvelle année difficile en Libye, nous appelons le Conseil de sécurité et les États Membres à faire cinq choses.

Premièrement, ils doivent soutenir un processus électoral ancré dans un cadre législatif et constitutionnel légitime et qui identifie et poursuit les étapes clefs nécessaires à la création d'un environnement sûr et propice aux élections en Libye.

Deuxièmement, ils doivent exiger la responsabilité de toutes les parties au conflit, y compris les États tiers, les combattants étrangers et les mercenaires, notamment en apportant tout le soutien financier, logistique et politique nécessaire à la CPI et en facilitant les enquêtes de compétence universelle dans les États Membres.

Troisièmement, ils doivent appliquer les sanctions de manière équitable, transparente et cohérente, conformément aux normes relatives aux droits de l'homme et à la procédure régulière, et en coordination avec d'autres mécanismes de responsabilisation, afin de contribuer à la responsabilisation judiciaire et à la réparation des victimes.

Quatrièmement, ils doivent protéger les femmes et la société civile. Ils doivent exiger des autorités libyennes qu'elles garantissent un environnement favorable aux femmes et à la société civile, en particulier aux défenseuses des droits de l'homme et aux artisanes de la paix, notamment en soutenant les efforts de la Libye pour créer un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité.

Enfin, ils doivent adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'examen stratégique indépendant de la MANUL afin de renforcer l'efficacité de la Mission et de veiller à ce qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat dans tous les domaines, en particulier celui des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment en fournissant à la MANUL les ressources, les capacités et le soutien nécessaires.

Je voudrais terminer non pas par mes mots, mais par ceux d'un représentant des familles des victimes des fosses communes découvertes à Tarhouna, que nous avons récemment interviewé. Il a dit :

> « Pouvez-vous imaginer voir des gens tués sous vos yeux ? Après cela, vous ne pouvez pas dormir pendant des jours... Si la loi n'est pas appliquée, alors la vengeance devient la seule réponse et alors le sang arrivera jusqu'à nos genoux. S'il y a une justice, alors la paix prévaudra et le cycle de la vengeance s'arrêtera. »

C'est pour eux et pour chaque victime et chaque famille en Libye que le Conseil doit agir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Saudi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et M^me^ Saudi pour leurs exposés au Conseil aujourd'hui. Je remercie également l'Ambassadeur Tirumurti pour sa mise à jour. Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la Libye, M^me^ Stephanie Williams, pour son travail inlassable et ses nombreuses actions de sensibilisation dans toute la Libye.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui et comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2022/31), la Libye se trouve à un moment critique. Le report des élections prévues en décembre dernier a été décevant. Nous devons maintenir la dynamique.

À cet égard, je voudrais faire trois remarques aujourd'hui.

Tout d'abord, je réaffirme le soutien total du Royaume-Uni au processus politique facilité par l'ONU et dirigé et contrôlé par la Libye. Le succès d'élections libres, régulières et inclusives restera une étape cruciale de ce processus. Le peuple libyen a clairement exprimé son aspiration à avoir son mot à dire sur la personne qui le gouverne. Toutefois, si nous voulons aller de l'avant et éviter les retards et l'incertitude, il est essentiel de relever les défis qui ont empêché la tenue des élections en décembre. À cet égard, j'ai écouté attentivement les remarques de M^me^ Saudi sur l'importance de la responsabilisation.

Il est important que nous continuions tous à soutenir le travail de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour réunir les volets politique, sécuritaire et économique afin de soutenir la stabilité, la souveraineté et l'unité nationale de la Libye. C'est pourquoi nous avons proposé un projet de résolution visant à renouveler le mandat de la MANUL.

Deuxièmement, nous continuons à demander l'inclusion complète, égale et effective des femmes et

des jeunes dans le processus de paix et l'ensemble du processus politique. Nous notons qu'environ 1 million des 2,8 millions d'électeurs inscrits sont des femmes. Cependant, sur les 98 personnes qui se sont inscrites pour se présenter à l'élection présidentielle de décembre dernier, seules deux étaient des femmes. Un processus qui ne représente que la moitié de la population n'est pas un processus durable ou inclusif. Les femmes doivent pouvoir participer en tant que candidates et électrices sans crainte de représailles ou d'intimidation. Je suis reconnaissant à ces femmes qui se sont exprimées pour représenter leurs communautés malgré ces difficultés.

Enfin, il est plus important que jamais que les acteurs internationaux retirent toutes les forces étrangères et les mercenaires de Libye sans plus attendre. Nous recommandons le plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 comme une première étape importante, mais il incombe maintenant à tous de soutenir sa mise en œuvre. Nous encourageons la poursuite des progrès sur un plan visant à surveiller et à vérifier la présence et le retrait de toutes les forces étrangères et des mercenaires.

Comme toujours, le Royaume-Uni est prêt à travailler avec la Libye et avec nos partenaires internationaux afin de construire un avenir plus pacifique et stable pour le peuple libyen.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M^me^ Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et l'Ambassadeur Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, pour leurs exposés détaillés. Nous avons également écouté attentivement l'exposé de M^me^ Saudi et nous nous félicitons de la participation de l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye, à la séance d'aujourd'hui.

D'emblée, nous soulignons l'importance de l'engagement pris par la communauté internationale de protéger l'avenir de l'État de Libye et de soutenir le peuple libyen frère. Au cours de la dernière décennie, la Libye a été confrontée à de nombreux défis difficiles qui ont prolongé les souffrances de son peuple. Toutefois, à la lumière des progrès récents et de la dynamique internationale actuelle, nous voyons aujourd'hui une opportunité de parvenir à la sécurité et à la stabilité que nous recherchons tous en Libye.

Dans ce contexte, nous aimerions nous concentrer sur trois points.

Premièrement, nous rappelons qu'il n'y a pas d'autre option qu'un règlement politique et diplomatique en Libye. Nous saluons à cet égard tous les efforts déployés par la Libye pour atteindre ces objectifs. Nous saluons également les efforts déployés par l'ONU pour soutenir la mise en œuvre des résultats politiques convenus lors de la deuxième Conférence de Berlin et du Forum de dialogue politique interlibyen, qui est soutenu par les résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021).

Toutefois, dans le contexte des récents événements survenus en Libye qui ont empêché la tenue des élections présidentielle et législatives, nous soulignons notre respect pour la décision de la Libye. Les Émirats arabes unis espèrent que les causes de ce report seront traitées de manière à répondre aux aspirations du peuple libyen. Nous appelons également toutes les parties et tous les acteurs locaux à adopter le dialogue comme moyen de parvenir à un consensus national fondé sur les règles juridiques et procédurales des élections, ainsi qu'à respecter leurs résultats et à s'y conformer. Nous soulignons, à cet égard, la nécessité de garantir la participation pleine, juste et égale des femmes et des jeunes libyens.

Deuxièmement, mon pays souligne l'importance du travail essentiel réalisé par la Commission militaire conjointe 5+5, sous l'égide de l'ONU, pour instaurer la stabilité et la paix en Libye. Nous insistons sur la nécessité d'assurer la mise en œuvre du plan d'action qui a été signé pour le retrait des forces étrangères, des combattants et des mercenaires de Libye simultanément, graduellement, progressivement et de manière équilibrée.

Nous nous félicitons également de la décision prise par la Commission et les pays voisins de la Libye, au Caire en novembre 2021, de mettre en place un mécanisme de communication et de coordination à l'appui de l'exécution de ce plan. Nous espérons que la Commission militaire conjointe continuera à jouer son rôle constructif et consensuel sur ce volet important.

À la lumière de la situation actuelle, nous appelons à la poursuite des efforts pour aborder sérieusement la question du retrait des forces étrangères et des mercenaires, étant donné son importance pour le volet sécurité. Cela aura également une incidence positive sur le volet politique et appuiera le volet économique, et offrira davantage de possibilités de renforcer les efforts de lutte contre les terroristes et les groupes armés

transfrontaliers et de contrôle de la migration irrégulière. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réunion tenue à Syrte le 11 décembre 2021, qui a rassemblé les parties libyennes concernées pour discuter des moyens d'unifier les institutions militaires et de sécurité et d'intégrer les formations armées.

Enfin, les Émirats arabes unis réaffirment leur plein appui à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous saluons le rôle joué par la Mission dans la coordination et la médiation des différents mécanismes et initiatives politiques et de sécurité dirigés par les Libyens. Nous demandons à la Mission de garder à l'esprit l'importance d'une approche équilibrée qui donne la priorité à toutes les régions de la Libye.

Pour terminer, nous réaffirmons notre plein appui à tous les Libyens et l'importance d'un engagement total en faveur de la souveraineté, de l'indépendance et de l'unité nationale de la Libye. Nous espérons que les parties prenantes conjugueront leurs efforts pour mettre fin aux divisions et que toutes les parties pourront tourner la page du passé afin que les Libyens puissent parvenir à une solution de compromis par le dialogue, sur la base de la réconciliation nationale, en vue de réaliser les aspirations du peuple libyen frère à l'édification d'un État libyen uni jouissant d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables.

M^me^ Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier à mon tour nos intervenants : La Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Tirumurti et, en particulier, l'intervenante de la société civile, M^me^ Elham Saudi. Elle nous a transmis plusieurs messages très importants ce matin. Ses observations convaincantes et très courageuses nous donnent matière à réflexion.

Je voudrais tout d'abord indiquer que nous nous réjouissons à la perspective de la prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à la fin du mois. La Mission continue d'accomplir un travail d'une importance capitale sur le terrain en Libye.

Lors des premières réunions du Forum de dialogue politique libyen en novembre 2020, les participants représentant l'ensemble de la société libyenne se sont engagés en faveur d'une feuille de route devant mener à des élections nationales démocratiques, inclusives et crédibles. Les Libyens et la communauté internationale ont réaffirmé cet engagement solennel à Berlin, à Tripoli et une nouvelle fois à Paris, en novembre 2021. Depuis lors, 2,8 millions de Libyens se sont inscrits sur les listes électorales, montrant ainsi leur détermination à décider de leur propre avenir et à tourner la page d'une décennie perdue de conflit et d'instabilité.

Nous appelons toutes les parties prenantes libyennes à s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui ont entravé les progrès du processus électoral à ce jour et à s'engager rapidement à organiser des élections libres, équitables et inclusives, dans les meilleurs délais. La communauté internationale et l'ONU sont prêtes à apporter leur appui aux autorités libyennes. Je salue le travail essentiel réalisé par la Haute Commission électorale nationale pour préparer le pays à un processus électoral dirigé et pris en main par les Libyens, dans un contexte difficile. Ce travail crucial se poursuit maintenant.

Comme M^me^ Asma Khalifa l'a dit au Conseil de sécurité en septembre 2021 (voir S/PV.8855), et comme nous l'avons entendu plus tôt de la bouche de M^me^ Saudi, tous les acteurs en Libye ont déçu les attentes des femmes libyennes à de nombreuses reprises. Nous ne devons pas accepter que seuls ceux qui ont participé au conflit ont la possibilité de façonner la paix. Alors que les Libyens continuent d'avancer sur la voie de la paix, la participation pleine, égale, effective et sûre des femmes et l'inclusion des jeunes dans tous les domaines des secteurs politique, économique et de la sécurité en Libye doivent être garanties. Les femmes libyennes doivent être associées aux débats politiques qui détermineront l'avenir de leur pays, la Libye.

L'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020 a ouvert la voie à un processus politique. Nous saluons les progrès réalisés à ce jour dans sa mise en œuvre. La route côtière entre Syrte et Misrata est restée ouverte, ce qui a permis à la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la Libye de se déplacer et de dialoguer avec divers groupes de Libyens. Le déploiement, en octobre et décembre 2021, des premiers observateurs du cessez-le-feu des Nations Unies a marqué une avancée importante, et nous espérons que d'autres progrès seront accomplis dans cette voie.

Nous sommes toutefois préoccupés par les menaces persistantes qui pèsent sur la sécurité, notamment celles qui résultent de la concurrence entre les groupes armés. L'unité de la Libye doit être sauvegardée, et cela passe par l'unification du secteur de la sécurité. Nous réitérons notre appel au retrait de tous les combattants, forces et mercenaires étrangers. Pour ce faire, il faudra organiser des consultations étroites avec les voisins de la Libye

et mettre en œuvre un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration tenant compte des questions de genre, sous la supervision de l'ONU. Nous félicitons la Commission militaire conjointe 5+5 pour sa coopération étroite et constante avec les États voisins, l'Union africaine et la MANUL.

Dix années de conflit en Libye ont eu des conséquences catastrophiques, y compris, et c'est le plus tragique, pour les enfants libyens. Nous sommes choqués par les informations faisant état de meurtres, de mutilations et d'enlèvements d'enfants, malgré le cessez-le-feu. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime que plus d'un quart de million d'enfants en Libye ont besoin d'une aide humanitaire. Nous appelons toutes les parties à honorer leurs obligations au titre du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, à faire en sorte que les auteurs de violations répondent de leurs actes et à garantir un accès humanitaire sans entrave dans tout le pays. À cet égard, nous continuons également à appuyer le travail important de la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye.

Les enfants migrants et réfugiés détenus arbitrairement en Libye vivent dans des conditions déplorables et sont victimes d'abus. Nous exhortons les autorités libyennes à chercher d'autres solutions que la détention, qui donnent la priorité aux besoins et aux droits des migrants et des réfugiés, notamment des enfants. La semaine dernière, nous avons marqué le vingt-cinquième anniversaire du mandat sur les enfants et les conflits armés. Il est certain que les droits des enfants en Libye doivent être sauvegardés, pour garantir à toute une génération future l'espoir et la prospérité.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, l'Ambassadeur Tirumurti, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et M^me^ Elham Saudi de leurs exposés. Nous saluons également la présence de l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye, et nous attendons avec intérêt son point de vue.

La Libye est un pays africain. Nous sommes unis par les liens de la géographie et de la fraternité. Au cours des 10 dernières années, malheureusement, nous avons également été unis par la profonde insécurité au Sahel et à l'Afrique de l'Ouest qui a été provoquée par l'effondrement de la sécurité et de l'ordre en Libye. Des dizaines de milliers d'Africains ont été brutalement assassinés par des groupes terroristes et militants dont les actions et les capacités sont directement liées aux événements survenus en Libye.

Lorsque les trois membres africains du Conseil de sécurité appellent à un processus de paix dirigé par les Libyens, nous le faisons en tant qu'Africains conscients que de nombreuses interventions extérieures, sinon la plupart, ont rarement apporté la paix et la sécurité aux populations de notre continent. Nous rappelons les guerres, les coups d'État et autres crises sécuritaires de ces dernières décennies, tous dus au fait que des puissances éloignées se sont servies de nos territoires, et de nos populations, même, pour se livrer des luttes par procuration. Lorsque la crise libyenne a débuté il y a 10 ans, l'Afrique a préconisé que le peuple libyen s'attache impérativement à rechercher le dialogue et la réconciliation. Nous étions catégoriques : les solutions militaires ne permettraient pas de régler la crise, et l'intervention de forces extérieures compliquerait les chances de paix au lieu de les accroître. Nous maintenons cette position.

Le dialogue national et la réconciliation sont la clef d'une paix durable en Libye aujourd'hui. Nous pensons que les élections sont une étape cruciale vers la paix et la stabilité, mais nous savons par expérience qu'elles peuvent cliver un pays plutôt que l'unir, a fortiori un pays en proie à d'amères divisions comme la Libye. Il est capital pour la paix que les élections débouchent sur un résultat politiquement légitime dans toutes les régions du pays. À défaut, elles risquent d'être propices à une méfiance accrue, à la division et peut-être même à la résurgence d'un conflit violent.

Nous appelons également à faire en sorte que les élections, qui doivent être libres, régulières et ouvertes à tous, bénéficient de la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route issue du Forum de dialogue politique interlibyen, selon laquelle des bases constitutionnelles sont l'objectif premier. Des bases constitutionnelles propres à aboutir à des élections légitimes doivent reposer sur des accords issus du dialogue et de la réconciliation. Nous nous félicitons donc de constater que les discussions se poursuivent entre les parties prenantes concernées en Libye, notamment dans le cadre de la commission chargée de la feuille de route à la Chambre des députés.

Nous demandons également à l'ONU de fournir un appui technique suffisant pour l'organisation des élections, dans la plus grande transparence, afin de donner aux résultats une plus grande légitimité.

L'Union africaine s'est engagée à accompagner la Libye dans le processus de promotion de la réconciliation nationale. La réconciliation nationale doit être menée parallèlement à tous les volets et différents paliers du processus de paix. Nous encourageons l'Union africaine à dynamiser cet appui, en particulier en cette période déterminante. Nous encourageons également le Secrétaire général à impliquer les hauts-représentants africains dans cette dynamique, pour améliorer les échanges avec les organisations et parties prenantes africaines.

Alors que la Libye investit massivement, avec un appui international, dans son processus de paix, nous craignons que cet appui soit compromis par des interférences et intérêts étrangers. La présence déstabilisatrice de mercenaires, de combattants étrangers et de forces étrangères reste un signe de ces interférences. À cet égard, nous exhortons à appliquer intégralement l'accord de cessez-le-feu, y compris le retrait des combattants étrangers et des mercenaires, et à mettre en œuvre les réformes du secteur de la sécurité correspondantes. Nous soulignons également l'importance de concrétiser le plan d'action global adopté par la Commission militaire conjointe 5+5 le 8 octobre.

Nous demandons en outre instamment à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) de veiller à ce que l'application de l'accord de cessez-le-feu se fasse en coordination avec les États voisins, les autres États concernés et les mécanismes régionaux compétents, afin d'atténuer les effets négatifs de leurs déplacements dans la région.

Nous appelons l'attention sur l'appel de l'Union africaine lancé aux principales parties prenantes pour qu'elles coopèrent à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de retrait des forces étrangères, afin de garantir que leur retrait n'ait pas de répercussions négatives sur la stabilité de la région.

L'accumulation et la circulation d'armes sophistiquées et d'armes légères et de petit calibre illicites d'origine étrangère en Libye et dans la région du Sahel est un autre signe de l'interférence étrangère. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, nous demandons qu'une attention particulière soit accordée à la nécessité de déployer des efforts idoines en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, tant en Libye que dans la région. Nous appelons également au respect de l'embargo sur les armes par toutes les parties concernées, et encourageons un appui international à cet égard.

Les membres africains du Conseil soulignent que, au fil du temps, la situation en Libye a créé une infrastructure transfrontalière propre à soutenir les acteurs terroristes mondiaux et ceux qui leur facilitent la tâche dans la région. Il est urgent de renforcer la capacité de la Libye et de ses voisins de lutter efficacement contre cette menace croissante.

Nous faisons observer également que tous les avoirs gelés de la Libye doivent être protégés et, à terme, restitués au peuple libyen et à son profit. Nous soulignons qu'il faut que les sanctions pertinentes soient systématiquement appliquées en liaison avec les autorités libyennes. En outre, il importe d'entreprendre des examens périodiques de ces sanctions, pour s'assurer qu'elles sont adaptées à leurs objectifs.

Tout en étant solidaires de nos frères et sœurs libyens et de leurs inlassables efforts pour rétablir la paix, la stabilité politique et la prospérité, nous restons extrêmement conscients de la situation tragique des milliers de migrants et réfugiés africains qui se trouvent sur leur sol. Nous condamnons le traitement abject dont font l'objet ces migrants et réfugiés tandis qu'ils font route vers l'Europe.

C'est une bonne chose que l'Union européenne et d'autres acteurs de la communauté internationale cherchent à remédier aux causes profondes de cette migration, mais il est également crucial que tous ces acteurs respectent les droits humains des Africains qui migrent actuellement en Méditerranée et sur ses rivages, au sud comme au nord. Nous condamnons leur interception en mer et leur reconduite en Libye. Ceux qui aident ces interceptions doivent renoncer à ces procédés inhumains et se laisser guider par les lois et normes internationales pertinentes.

En ce qui concerne la MANUL, les membres africains du Conseil apprécient à sa juste valeur le travail important dont elle s'acquitte à l'appui du processus de paix, en particulier en cette période critique. Nous félicitons la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la Libye du rôle qu'elle joue depuis sa prise de fonction.

Nous sommes également sensibles aux efforts de la MANUL pour soutenir l'inclusion des femmes et des

jeunes dans le processus de paix. Leur participation à ce processus est indispensable pour la reconstruction du pays, dans la perspective d'une paix durable. Nous sommes donc favorables au renouvellement du mandat de la MANUL pour une période assez longue, afin de permettre à la Mission de se concentrer pleinement sur la mission indispensable qui lui est confiée.

Enfin, nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple libyen, et notre respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Rosemary DiCarlo de son exposé et M. Tirumurti de son rapport (voir S/2021/1058). Je remercie également M^me^ Elham Saudi de son intervention.

Le Brésil tient à exprimer ses préoccupations au sujet de trois questions principales.

Premièrement, nous nous inquiétons du report des élections présidentielle et parlementaires initialement prévues le 24 décembre. Repousser cette étape cruciale met en péril les avancées réalisées au fil des ans. Le peuple libyen, en particulier les 2,8 millions d'électeurs officiellement inscrits, a le droit de choisir ses représentants dans le cadre d'élections libres, régulières et ouvertes à tous. Il faut garantir que les résultats des élections seront respectés. Les élections doivent se dérouler parallèlement à la construction d'un cadre constitutionnel qui préserve l'équilibre entre les forces politiques libyennes, qui assure la participation des femmes et qui promeuve la stabilité.

Le deuxième point que nous voulons aborder concerne les effets déstabilisateurs de la présence de mercenaires et autres combattants étrangers en Libye. Le Brésil se félicite de l'annonce du retrait de 300 combattants étrangers de l'est de la Libye et est favorable à ce que les éléments restants rentrent dans leur pays d'origine, conformément au plan d'action défini par la Commission militaire conjointe 5+5.

Ma troisième source d'inquiétude réside dans le fait que la situation des droits humains en Libye reste préoccupante. Des violations sont fréquemment signalées, notamment à l'encontre de migrants et de réfugiés, de même que des actes de violence et des menaces contre des journalistes et des militants de la société civile, un recours excessif à la force et des détentions arbitraires. Ces questions ne peuvent rester sans réponse. Le Brésil appelle les autorités libyennes à ne pas laisser les responsables impunis.

Dès le début, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a joué un rôle important dans la promotion du dialogue entre les parties prenantes libyennes. Dans quelques jours, le Conseil prendra une décision sur son mandat. Le Brésil est d'avis que la MANUL doit disposer des conditions nécessaires – qui incluent la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général basé à Tripoli – pour remplir sa mission, conformément aux recommandations figurant dans l'examen stratégique indépendant mené en 2021.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^me^ Rosemary DiCarlo, la remercier pour les informations détaillées qu'elle a fournies et la féliciter pour son engagement très cohérent s'agissant de la Libye. Je remercie également M^me^ Elham Saudi pour ses observations. Elle a montré le fort esprit de résilience et le rôle important des représentantes de la société civile. Je la remercie également pour ses recommandations. Qu'il me soit permis aussi de remercier l'Ambassadeur Tirumurti pour son rapport (voir S/2021/1058).

La Conseillère spéciale pour la Libye, M^me^ Stephanie Williams, a dirigé la mobilisation de l'ONU en Libye au cours des six dernières semaines. Nous saluons son engagement auprès de toutes les parties prenantes et de tous les acteurs en Libye et dans la région. L'Albanie soutient les efforts menés par l'ONU dans le cadre du processus de Berlin. Le renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) plus tard cette semaine sera l'occasion pour les membres du Conseil de sécurité de réaffirmer leur attachement au processus politique inclusif mené et contrôlé par la Libye, et facilité par l'ONU. Nous pensons que cela peut être réalisé par la mise en œuvre de l'examen stratégique de la Mission.

Il y a un mois aujourd'hui, la communauté internationale était prête à célébrer le premier pas de la Libye vers l'établissement de la démocratie, après plus de 10 ans d'instabilité politique et sécuritaire. Les aspirations des Libyens aux élections présidentielle et législatives libres, régulières, inclusives et crédibles prévues pour le 24 décembre 2021 n'ont malheureusement pas été satisfaites.

Il ne peut y avoir d'autre solution que la tenue d'élections par le biais de processus électoraux crédibles dans un avenir raisonnable et réaliste. Les élections sont le seul moyen pour le pays de prendre ses distances avec le passé et de relever les défis actuels de la construction

d'une Libye unie, souveraine, stable et prospère, et le seul moyen pour le peuple libyen de décider lui-même de son avenir. Ceux qui font obstacle et nient le droit des Libyens à organiser des élections doivent être tenus pour responsables. Les membres du Conseil de sécurité devraient s'unir pour affirmer l'engagement international d'aider les Libyens à surmonter la crise qui dure depuis une décennie et s'engager avec les Libyens afin de soutenir leur esprit d'unité nationale et de réconciliation.

Pour que cela se passe bien, il faut éviter les incertitudes politiques et poursuivre la mise en œuvre intégrale du cessez-le-feu du 23 octobre 2020. En outre, le retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères doit être considéré comme une importante mesure de confiance.

Dans l'intervalle, nous devrions continuer à soutenir le travail de la Commission militaire conjointe 5+5, tout en insistant sur la mise en œuvre de son plan d'action. Il est essentiel de souligner que ces processus sont fermement sous le contrôle de la Commission militaire conjointe 5+5. Nous espérons que la coordination entre les autorités de l'ouest et celles de l'est pourra se poursuivre de manière pragmatique et concrète, en impliquant pleinement la Commission militaire conjointe 5+5 dans leurs activités.

La situation des droits de l'homme en Libye reste déplorable, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2022/31), mais aussi comme nous l'a dit M^me^ Saudi. Les plus vulnérables restent les femmes, les jeunes filles et les enfants. Les détentions illégales d'enfants dans des installations militaires et le recours à la violence sexuelle contre les femmes et les filles sont inacceptables, ne devraient pas être tolérés et vont à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité. Les auteurs de ces actes doivent en répondre et, oui, l'application du principe de responsabilité rend le monde plus petit pour eux.

Nous avons des préoccupations similaires concernant la protection des enfants migrants et réfugiés détenus dans des conditions inhumaines dans les centres de détention. Le rapport d'octobre de la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye (A/HRC/48/83) fait état de preuves de recrutement et d'utilisation d'enfants, y compris de recrutement transfrontalier, ainsi que d'enfants détenus dans des conditions difficiles, soumis à des coups et à la torture. À cet égard, l'Albanie se félicite de l'adoption, en octobre dernier, de la résolution du Conseil des droits de l'homme sur l'assistance technique et le renforcement des capacités aux fins de l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Libye (A/HRC/48/L.25), qui proroge de neuf mois le mandat de la mission d'établissement des faits en Libye.

Lorsque nous parlons de l'avenir, nous devons garder à l'esprit et souligner que la reprise économique et la bonne gouvernance, la sécurité et la stabilisation fondées sur l'état de droit, les droits de l'homme et l'égalité des sexes sont des conditions préalables essentielles pour passer d'un pays en crise stagnante à un pays offrant de réelles perspectives de développement et de progrès. Le Conseil de sécurité doit relever ces défis majeurs afin de pouvoir progresser vers la réalisation de l'objectif commun de stabilisation de la Libye par des processus politiques durables, dans l'intérêt et pour le bien du peuple libyen. Un rôle de médiation actif et présent dans le pays de la part de l'ONU reste crucial.

À cette fin, nous devons veiller à ce que les recommandations figurant dans l'évaluation stratégique soient dûment mises en œuvre dans le cadre du renouvellement du mandat de la MANUL, en commençant par le retour du Chef de la Mission à Tripoli. Et l'Albanie soutient le renouvellement du mandat de la MANUL par le Conseil de sécurité.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe, M^me^ Rosemary DiCarlo, pour son exposé détaillé. Je remercie également M^me^ Elham Saudi pour son exposé et je salue la présence de l'Ambassadeur Taher Elsonni de Libye.

Nous constatons avec regret que les élections présidentielle et législatives n'ont pas pu se tenir comme prévu le 24 décembre 2021, objectif approuvé par le peuple libyen lui-même. Cela aurait pu constituer une étape importante dans le processus politique, permettant de poursuivre la dynamique générée par la signature de l'accord de cessez-le-feu en octobre 2020. Nous espérons que toutes les questions liées aux élections et aux candidatures seront résolues à temps et que les élections se dérouleront sans heurts. Il est important que le Conseil de sécurité soutienne les aspirations démocratiques du peuple libyen.

Dans le même temps, nous constatons également, d'après les exposés présentés, que des défis subsistent. Le rôle de forces extérieures dans les affaires intérieures de la Libye a eu des effets négatifs sur les progrès réalisés sur le plan politique, et l'on a assisté à une résurgence

des activités terroristes. Les violations continues de l'embargo sur les armes sont tout aussi alarmantes.

Alors que la Libye s'engage sur la voie de la paix et de la stabilité, il incombe à la communauté internationale, et au Conseil de sécurité en particulier, de continuer d'apporter l'appui nécessaire au pays afin que les progrès politiques réalisés ne soient pas réduits à néant. À cet égard, je voudrais faire trois remarques aujourd'hui.

Premièrement, la priorité absolue pour la Libye est la tenue d'élections libres, régulières, ouvertes à tous et crédibles. Un appel unifié du Conseil de sécurité soutiendrait cet effort. Nous espérons que la Chambre des députés de Libye parviendra bientôt à un accord pour résoudre ses problèmes internes.

Deuxièmement, la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être préservées. Le processus de paix doit être entièrement dirigé et contrôlé par les Libyens, sans imposition ni ingérence extérieure.

Troisièmement, les dispositions de l'accord de cessez-le-feu et les résolutions successives du Conseil de sécurité doivent être respectées. Il est important de réponde à l'appel des parties libyennes en ce qui concerne le retrait total et complet des forces étrangères et des mercenaires. Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action convenu par la Commission militaire conjointe 5+5. L'expulsion récente des mercenaires de l'est de la Libye est une évolution bienvenue.

Quatrièmement, il est important que la communauté internationale concentre son attention sur la menace du terrorisme en Afrique, en particulier dans la région du Sahel. Nous devons veiller à ce que les groupes terroristes et les entités affiliées ne soient pas autorisés à opérer sans entrave en Libye. Le rapport du Secrétaire général (S/2022/31) a souligné la présence de camps d'entraînement de l'État islamique d'Iraq et du Levant dans le sud de la Libye. Il est essentiel que le Conseil de sécurité concentre son attention sur la menace croissante du terrorisme en Afrique et agisse en conséquence.

Cinquièmement, nous devons planifier le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés et des acteurs armés non étatiques. La Libye a également besoin d'un processus de réconciliation nationale inclusif et global.

Enfin, la MANUL a joué un rôle important en Libye et a été l'un des facteurs clefs des progrès que nous constatons actuellement. Nous travaillerons avec les autres membres du Conseil de sécurité pour appuyer la MANUL et la prorogation de son mandat.

Pour terminer, l'Inde entretient depuis longtemps des liens bilatéraux étroits et mutuellement avantageux avec la Libye, et nous restons déterminés à appuyer la Libye et le peuple libyen dans leurs efforts pour instaurer une paix durable dans le pays.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé ; notre collègue l'Ambassadeur Tirumurti pour le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, qu'il préside ; et M^me^ Elham Saudi pour ses observations précieuses et instructives. Nous souhaitons également la bienvenue au représentant de la Libye à cette séance.

Le Mexique déplore que, malgré les appels répétés du Conseil, les acteurs politiques libyens ne soient pas parvenus aux accords nécessaires pour organiser les élections le 24 décembre 2021, comme cela était prévu. Nous exhortons toutes les parties à fixer le plus rapidement possible une nouvelle date viable pour les élections, dans le délai de 18 mois établi par le Forum de dialogue politique libyen pour la transition.

Mon pays salue le travail accompli par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour préparer le processus électoral et soutenir l'unification des institutions libyennes. Nous nous félicitons des premières mesures qui ont été prises pour consolider les opérations de la Banque centrale de Libye. Pour que la MANUL puisse poursuivre son travail d'appui au processus politique libyen de manière prévisible, nous sommes favorables à la prorogation de son mandat pour une année.

Malheureusement, le vide du pouvoir qui résulte de ce conflit prolongé continue d'avoir un coût humain très élevé, ce qui est inacceptable. Nous constatons également avec de vives préoccupations que le nombre de migrants en Libye qui sont victimes d'abus ou se trouvent dans des situations précaires continue d'augmenter. Le harcèlement à l'égard des femmes et les risques de sécurité auxquels sont confrontées les personnes déplacées qui retournent dans leur lieu d'origine sont également une grande source de préoccupation. Pour toutes ces raisons, il est essentiel de

renforcer les capacités de la MANUL afin qu'elle puisse contribuer plus efficacement à la protection des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.

Compte tenu de la situation politique et en matière de sécurité actuelle, je me demande si la MANUL dispose de suffisamment d'effectifs et de ressources pour mener des tâches complexes, comme la surveillance du cessez-le-feu. Comme nous l'avons entendu, les groupes armés qui agissent en toute impunité et qui font obstacle à l'unification des forces de sécurité représentent la principale menace, tant pour le processus politique que pour la population civile. Le Mexique appelle de nouveau à intensifier les efforts contre le trafic d'armes et à mettre en œuvre des mesures de désarmement, de démobilisation et de réintégration des milices. Tous les États doivent respecter leurs obligations découlant de l'embargo sur les armes.

Enfin, il faut procéder au retrait des combattants étrangers, en coordination avec les pays voisins. L'accumulation et le détournement d'armes vers les pays voisins constituent une autre menace très grave qu'il faut contrer de toute urgence. C'est pourquoi nous saluons les premiers contacts entre les autorités libyennes et leurs homologues de la région. Nous espérons qu'ils se poursuivront et aboutiront à des résultats positifs.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et M^me^ Saudi pour leurs interventions.

Après l'annonce du report des élections présidentielle et parlementaires du 24 décembre, il est essentiel de reprogrammer sans délai ces scrutins et de respecter le souhait de la population libyenne, qui se mobilise depuis plus d'un an pour la tenue de ces élections.

En écho à l'appel du Secrétaire général, nous appelons les acteurs libyens à travailler ensemble afin de fixer au plus vite un calendrier clair pour la tenue de ces élections dans les plus brefs délais. Les divergences sur les lois électorales et la liste des candidats à l'élection présidentielle doivent être résolues par le dialogue et par les voies judiciaires. Tous doivent s'engager à respecter les résultats des élections. Les candidats occupant des fonctions publiques doivent se mettre en retrait pour assurer des règles du jeu équitables. Nous continuerons également de soutenir le travail remarquable de la Haute Commission électorale et de son président, qui est soumis à de fortes pressions et continue de se mobiliser pour la préparation des scrutins.

La France appelle le Conseil à unir ses efforts pour préserver la dynamique électorale, conformément à la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, endossée par la résolution 2570 (2021) du Conseil. Nous appuyons pleinement les efforts de la médiation des Nations Unies en ce sens.

Le processus électoral a permis des progrès remarquables depuis un an. Des acteurs politiques libyens de toutes les régions se sont engagés pour la tenue de ces scrutins et ont entamé un dialogue constructif. L'absence de perspective électorale pourrait à l'inverse alimenter l'instabilité sécuritaire et la tentation des armes. Ces élections sont donc nécessaires à la stabilisation de la Libye et offrent une occasion unique pour tourner la page d'une décennie de conflit et instaurer durablement la paix.

La France appelle le Conseil à agir contre ceux qui, en Libye et ailleurs, ont intérêt à la perpétuation du statu quo et à l'instabilité sécuritaire. Nous rappelons à cet égard que tout individu ou entité entravant la transition, notamment le processus électoral, est susceptible d'être désigné par le Comité de sanctions.

La mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, notamment du plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 d'octobre 2021, doit se poursuivre en parallèle. Avec les Libyens, les Nations Unies et les participants à la Conférence de Paris pour la Libye du 12 novembre, la France a appelé au départ des mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères du territoire libyen. Elle se félicite de la concrétisation d'un premier retrait de 300 mercenaires, ainsi que des consultations de la Commission militaire conjointe 5+5 avec des acteurs régionaux et internationaux. Il est désormais essentiel de progresser dans la mise en œuvre d'un processus complet de retrait des mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères, piloté et dirigé par les Libyens avec l'aide de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et en coordination avec les pays de la région.

La France appelle à cet égard les acteurs libyens à définir au plus vite un calendrier pour la mise en œuvre de ce retrait. Elle encourage les Nations Unies à appuyer ce travail, à travers son mécanisme d'observation du cessez-le-feu et son soutien aux processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Elle rappelle que le strict respect de l'embargo sur les armes

s'impose à tous et restera vigilante quant à sa mise en œuvre.

Enfin, nous appelons à accroître les efforts pour unifier l'ensemble des institutions libyennes, notamment militaires, sécuritaires et économiques.

Ces efforts ne pourront être entrepris que sous l'égide d'un gouvernement stable, légitime et unifié, à même de contrôler ses frontières, de lutter contre les trafics et de mettre un terme à la corruption, d'où la nécessité de tenir des élections dans les plus brefs délais. C'est essentiel pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme, notamment ceux des migrants, que nous condamnons.

Nous encourageons à ce titre les autorités libyennes à coopérer avec la MANUL, la Cour pénale internationale et la Mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme pour lutter contre l'impunité en Libye. Nous encourageons aussi la MANUL à renforcer ses mécanismes de protection en faveur des enfants et des femmes, conformément à son mandat.

Nous sommes à un moment décisif pour l'avenir de la Libye. À l'approche du renouvellement du mandat de la MANUL, la France appelle les membres du Conseil à être à la hauteur de ces enjeux et à préserver l'esprit d'unité qui a présidé à la Conférence de Paris.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, de son exposé sur la situation en Libye. Nous remercions également le Représentant permanent de l'Inde, M. Tirumurti, de son rapport sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye (voir S/2021/1058). Nous apprécions vivement le travail de nos collègues indiens à la tête de cet organe subsidiaire du Conseil. Nous avons aussi écouté attentivement M^me^ Elham Saudi.

La situation en Libye et dans la région demeure stable dans l'ensemble. À la Conférence internationale de Paris pour la Libye, tenue le 12 novembre 2021, un document final détaillé a été approuvé, qui s'inscrit dans la continuité des décisions prises lors des précédentes réunions multilatérales sur le processus de paix libyen. La communauté internationale a signifié une nouvelle fois et d'une manière on ne peut plus claire aux parties libyennes qu'elles devaient impérativement adhérer à la feuille de route du processus politique.

Nous suivons attentivement les discussions en cours en Libye sur la reprogrammation des élections présidentielle et législatives. Ce processus ne saurait trop durer. En outre, il est absolument capital selon nous que les représentants de toutes les principales forces politiques puissent participer aux élections. Cela permettra de faire en sorte que la société libyenne accepte le résultat du scrutin à venir et d'éviter toute nouvelle escalade dangereuse de la situation militaire et politique dans le pays. À cet égard, nous attendons des Libyens qu'ils règlent, dans un futur très proche, toutes les questions en suspens.

Du fait de la paralysie du volet politique, il y a également eu un ralentissement des activités dans les autres secteurs. Le processus d'unification des institutions gouvernementales, notamment les institutions financières, n'est pas terminé. Il faut impérativement déployer des efforts pour normaliser la situation socioéconomique du pays.

Il n'y a guère eu non plus de progrès majeurs sur le volet militaire. Bien entendu, c'est une bonne chose qu'aucun affrontement militaire n'ait eu lieu depuis plus d'un an maintenant. Toutefois, les parties adverses n'ont pris aucune mesure supplémentaire pour prévenir une éventuelle escalade dans le bras de fer militaire qui perdure. Cela risque de compromettre la trêve, car une nouvelle flambée de violence pourrait être déclenchée par un acte de provocation délibéré ou un incident involontaire.

Nous sommes en outre convaincus que l'Armée nationale libyenne doit jouer un rôle important dans le renforcement des forces armées. Dans le même temps, nous nous félicitons qu'à la réunion tenue à Genève en octobre dernier, la Commission militaire conjointe 5+5 soit parvenue à se mettre d'accord sur un plan d'action aux fins du retrait progressif, équilibré et simultané de Libye de l'ensemble des mercenaires, combattants étrangers et autres forces.

Nous entendons continuer de participer activement aux efforts internationaux de promotion du processus politique en Libye, à la fois par un engagement ciblé auprès des parties libyennes et dans un cadre multilatéral. Nous sommes préoccupés par le fait que, depuis novembre 2021, il n'y a personne pour diriger la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), alors que celle-ci est censée être au cœur des efforts menés et que le chef de la Mission doit user de ses bons offices pour promouvoir un processus politique dirigé et pris en main par les Libyens. Nous estimons qu'il

est extrêmement important que le Secrétaire général propose des candidats à ce poste dans les plus brefs délais. Il est essentiel que l'émissaire des Nations Unies dispose du mandat approprié à lui ou elle confié par le Conseil de sécurité. Hélas, pour le moment, le poste demeure vacant.

Ce sont ces éléments que je viens de mentionner qui nous guideront dans les négociations sur le projet de résolution du Conseil de sécurité relatif à la prorogation du mandat de la Mission. Nous jugeons important que le mandat reflète les objectifs actuels d'un règlement en Libye, qui va évoluer très rapidement. À ce propos, nous suggérons à nos collègues de faire preuve de souplesse quant aux termes de ce renouvellement du mandat, et nous serons disposés à tenir des discussions dans un esprit constructif.

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Tirumurti, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et Représentant permanent de l'Inde, de leurs exposés. Je me félicite de la présence à cette séance de l'Ambassadeur Elsonni, Représentant permanent de la Libye. J'ai également écouté attentivement l'exposé présenté par M^me^ Elham Saudi.

La Chine voudrait formuler trois observations sur le rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2022/31 et les exposés que nous avons entendus aujourd'hui. Premièrement, s'agissant des progrès constants accomplis dans la transition politique, les élections constituent une étape importante dans le processus politique libyen. Étant donné que le scrutin du 24 décembre n'a pas pu se tenir comme prévu, la Libye œuvre actuellement à l'élaboration d'un nouveau plan électoral. Le peuple libyen attend avec intérêt la mise au point d'un cadre national de gouvernance coordonné, unifié et stable sur le long terme grâce aux élections, afin d'entamer une nouvelle étape du développement national.

La tenue d'un scrutin à la suite d'un conflit se heurte souvent à de nombreuses difficultés. Il est essentiel de tenir pleinement compte de la réalité sur le terrain afin d'effectuer tous les préparatifs qui s'imposent en amont. La Chine se félicite des consultations récemment tenues sur les élections par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État. Il importe d'adhérer au principe d'un processus dirigé et pris en main par les Libyens. Nous encourageons l'ensemble des parties à maintenir la dynamique actuelle du dialogue et des consultations et à dégager de manière pacifique un large consensus politique sur les questions importantes relatives aux élections, afin de créer un climat propice au bon déroulement du scrutin.

La Chine soutient l'action menée par l'ONU pour faire avancer le dialogue entre toutes les parties libyennes. Conformément à son mandat, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye doit continuer de fournir le soutien électoral nécessaire.

Deuxièmement, il faut tout mettre en oeuvre pour maintenir la sécurité et la stabilité. Les forces armées et les mercenaires étrangers présents en Libye doivent coopérer activement avec la Commission militaire conjointe 5+5 afin de quitter le pays sans tarder d'une manière progressive, équilibrée, ordonnée et organisée. Tout au long du processus de retrait, une coopération étroite doit être maintenue avec les pays voisins de sorte à éviter toute conséquence néfaste sur les conditions de sécurité au Sahel et dans les autres régions.

Troisièmement, s'agissant des progrès d'ensemble du processus de paix, les avancées sur le plan économique profitent au peuple libyen, qui pourra ainsi bénéficier des dividendes de la paix et consolider la sécurité et la stabilité du pays. La Chine se félicite du lancement par la Libye d'un système de banque centrale unifiée, ainsi que du travail effectué par le Programme des Nations Unies pour le développement aux fins du relèvement économique de la Libye.

La réconciliation contribuera à résoudre les problèmes hérités du conflit, à panser les blessures de la guerre et à promouvoir une coexistence harmonieuse. La Chine se félicite de la création de la Haute Commission de réconciliation nationale en Libye et espère qu'elle utilisera pleinement les différents moyens à sa disposition pour mener activement ses travaux. De surcroît, la Libye a exprimé à maintes reprises ses vives préoccupations quant à la perte de ses avoirs gelés et formulé des recommandations bien précises à cet égard. Le Conseil de sécurité et le comité des sanctions concernant la Libye doivent examiner activement ces recommandations et y donner suite dans les meilleurs délais.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé d'aujourd'hui. Nous saluons les efforts fournis par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et par la Conseillère spéciale Stephanie Williams au cours du mois dernier pour remettre le processus politique sur les rails et faire en

sorte que la Libye se prépare à nouveau pour des élections après le report de la date initiale du 24 décembre. Nous remercions tout particulièrement l'Ambassadeur Tirumurti d'avoir éclairé le Conseil sur le travail important que mène le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), et je remercie M^me^ Elham Saudi de son exposé et du travail indispensable qu'elle effectue en Libye.

Aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur deux éléments majeurs : veiller à ce que les voix libyennes soient entendues au moyen d'une élection libre et régulière et encourager la dynamique positive que connaît la Libye en matière de sécurité.

Au total, 2,8 millions de personnes se sont inscrites pour voter en Libye, dont plus de 2,5 millions ont retiré leur carte d'électeur. Ce sont des personnes qui, de toute évidence, sont prêtes à voter et ont démontré un véritable attachement aux élections. Il est temps que leur volonté soit respectée. Il est temps de dépasser les accords passés en coulisses entre un petit cercle d'individus puissants soutenus par des groupes armés, qui se partagent le butin et protégent leurs positions. Le peuple libyen est prêt à décider par lui-même de son avenir.

L'appropriation du processus électoral par les Libyens est fondamentale. Les dirigeants libyens doivent convenir d'une voie à suivre qui soit crédible et inclusive, puis s'engager pleinement dans cette voie. Ceux qui aspirent à diriger la Libye doivent comprendre que la population libyenne n'acceptera que des dirigeants choisis par les urnes et qu'elle ne tolérera qu'un certain nombre de reports. Compte tenu de cette attente, les acteurs politiques libyens doivent redoubler d'efforts pour régler les problèmes complexes qui entourent les élections et le faire de toute urgence.

Les mécanismes permettant de trouver des solutions existent ; la feuille de route du Forum de dialogue politique libyen reste en vigueur. Tout ce dont les dirigeants libyens ont besoin, c'est d'un peu de courage et de s'engager en faveur de la sécurité et de la prospérité du peuple libyen. Nous estimons que la Haute Commission électorale nationale, qui a fonctionné de manière remarquable dans des circonstances difficiles, est une autorité crédible pour mettre en œuvre un plan électoral. Nous demandons à la MANUL de continuer à soutenir fermement la Commission, et nous exhortons les candidats et les groupes politiques libyens à coopérer pleinement avec elle afin de garantir le respect des règles électorales.

Je tiens à rappeler à ceux qui voudraient s'ingérer dans les élections libyennes ou attiser la violence que le Conseil de sécurité peut imposer des sanctions à toute personne, libyenne ou autre, qui fait obstruction aux élections ou les compromet. Si nécessaire, le Conseil peut et doit cibler ceux qui sabotent le processus électoral afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité.

Même si nous devons redoubler d'efforts pour rétablir la dynamique du processus politique, des faits nouveaux encourageants se produisent sur les plans sécuritaire et économique. Des mesures concrètes sont prises par les dirigeants libyens au sujet de l'unification de l'armée libyenne. La Banque centrale de Libye progresse dans la mise en œuvre d'un plan de réunification. Nous soutenons les efforts visant à unifier les institutions, à renforcer la transparence et à garantir une distribution équitable des ressources entre tous les Libyens.

Les États-Unis continuent de juger encourageants les progrès constants de la Commission militaire conjointe 5+5 dans la mise en œuvre de son plan d'action global pour le retrait des groupes armés. Nous accueillons positivement l'information selon laquelle les observateurs déployés dans le cadre de la composante de surveillance cessez-le-feu de la MANUL ont commencé leur travail et nous attendons avec intérêt la pleine opérationnalisation de cette composante.

Nous appelons tous les États, y compris les membres du Conseil, à adhérer aux résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021) et à soutenir le retrait immédiat de toutes les forces étrangères et de tous les mercenaires. Malheureusement, nous continuons de recevoir des rapports documentés inquiétants faisant état de violences et d'abus perpétrés contre les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés en Libye. Les autorités libyennes doivent fermer les centres de détention illicites, mettre fin aux pratiques de détention arbitraire et permettre un accès humanitaire sans entrave aux populations concernées.

Enfin, les États-Unis se félicitent des progrès réalisés en vue du renouvellement du mandat de la MANUL. Comme indiqué dans le rapport de l'examen stratégique indépendant, la Mission doit être renforcée pour s'acquitter de son mandat. Nous saluons le travail accompli par le Royaume-Uni pour diriger les négociations sur le mandat et nous espérons vivement adopter un projet de résolution qui dote la MANUL des

outils et de la direction dont elle a besoin pour appuyer le peuple libyen.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Norvège.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé et l'Ambassadeur Tirumurti du rapport d'acitivé du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) (voir S/2021/1058). Je tiens également à remercier M^me^ Elham Saudi de sa présence aujourd'hui pour présenter son exposé très instructif devant le Conseil et faire part de ses recommandations.

Tout d'abord, la Norvège déplore que les élections ne se soient pas tenues le 24 décembre. Cela ne doit pas compromettre la transition politique en Libye. La Norvège encourage vivement les acteurs politiques à poursuivre tous les efforts déployés en vue du transfert du pouvoir à des institutions démocratiquement élues. Elle souhaite que l'élection présidentielle et les élections législatives soient organisées le plus rapidement possible. Avec 2,8 millions de Libyens inscrits sur les listes électorales, il est clair que la population attend l'occasion de s'exprimer sur l'avenir de la Libye. Des élections libres, régulières et inclusives sont indispensables pour le progrès de la Libye. Nous invitons vivement les institutions et autorités libyennes compétentes, y compris la Chambre des députés, à contribuer à la préparation des élections de manière constructive. Le processus doit être dirigé et contrôlé par les Libyens.

Nous avons observé des progrès politiques tout au long de l'année dernière, et nous devons protéger ces acquis. Les parties libyennes doivent convenir d'une feuille de route pour fixer une nouvelle date pour les élections. Il est impératif que nous ne laissions pas les fauteurs de troubles créer d'autres voies non démocratiques.

De plus, je tiens à réitérer notre appel à la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus politique libyen, y compris les élections. Les femmes libyennes ont le droit de jouer un rôle égal dans la construction de l'avenir de leur pays en tant qu'électrices et en tant que candidates. La participation des femmes est un élément crucial du processus démocratique et de la légitimité du Gouvernement libyen.

En outre, comme l'a expliqué M^me^ Saudi, je tiens à rappeler qu'il importe de créer un environnement favorable pour que les personnes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les défenseurs des droits de l'homme et la société civile puissent mener à bien leur travail. Des processus politiques inclusifs et participatifs supposent que chacun puisse participer en toute sécurité et que la société civile joue un rôle essentiel.

La Norvège félicite les parties libyennes pour le respect de l'accord de cessez-le-feu. La paix, la stabilité et l'absence de violence pour la population civile libyenne sont de la plus haute importance. Nous demandons à nouveau le retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères et rappelons une fois de plus la nécessité d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

S'agissant de la situation humanitaire, la Norvège est préoccupée par le manque de protection des civils et les violations continues des droits humains des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile qui sont signalés. Les rapports sur la situation des personnes détenues de manière illégale et arbitraire sont également très inquiétants, notamment les fréquents cas de violence sexuelle et d'abus commis sur des enfants. Les personnes détenues illégalement et arbitrairement, en particulier les enfants, doivent être libérées immédiatement.

La Norvège soutient pleinement la Conseillère spéciale Stephanie Williams et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). L'ONU doit jouer un rôle important. Le renouvellement du mandat de la MANUL ce mois-ci est crucial. De plus, la Norvège soutient la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique indépendant. Nous espérons que le Conseil pourra convenir d'un projet de résolution fort pour renouveler le mandat pour un an.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je rappelle une fois de plus à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de cinq minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, ainsi que la Norvège, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui ont récemment rejoint le Conseil. Je remercie également M^me^ Rosemary DiCarlo de son

exposé d'aujourd'hui, et à travers elle, nous remercions le Secrétaire général d'avoir rapidement nommé M^me^ Stephanie Williams Conseillère spéciale pour la Libye, après la démission soudaine de M. Ján Kubiš. Nous rappelons qu'il est essentiel de suivre de près ce dossier afin de poursuivre l'action efficace menée par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Il ne s'agit pas simplement de nommer des personnes, mais de nommer des personnes qui dirigent les travaux avec compétence.

Nous suivons de près et avec intérêt les efforts déployés par M^me^ Williams. En peu de temps, elle est parvenue à rencontrer de nombreux partis et acteurs politiques. Nous lui souhaitons plein succès. Nous remercions également l'Ambassadeur Tirumurti de son exposé d'aujourd'hui, ainsi que M^me^ Elham Saudi, qui représente une partie de la société civile. Nous l'assurons que lorsque l'État sera stable, l'appareil judiciaire national sera en mesure de punir les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et de leur demander des comptes, car ces crimes sont imprescriptibles.

Compte tenu de la large propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), nous souhaitons à toutes les personnes ici présentes une bonne santé et espérons qu'elles resteront hors de danger. J'espère que le masque que je porte aujourd'hui ne constituera pas un obstacle supplémentaire pour empêcher que ma voix ne soit entendue, car nous commençons à avoir l'impression que ces séances deviennent répétitives et que les mêmes mots sont ressassés alors que l'état de mon pays demeure inchangé.

Aujourd'hui, cela fait un mois que la date que tout le monde attendait, à savoir celle de la tenue d'élections générales, est passée. Nous étions censés nous réunir aujourd'hui pour discuter des résultats de ces élections et avancer vers une nouvelle phase qui tiendrait compte de la voix des Libyens et de leur droit de choisir leurs dirigeants. Cela a hélas été une déception pour environ 2,8 millions de Libyennes et de Libyens qui étaient prêts à exercer leur droit national, dans le cadre d'une élection à laquelle un nombre sans précédent de personnes s'étaient portées candidates, avec près de 100 candidats à l'élection présidentielle et de 5 000 candidats aux élections législatives. Beaucoup voyaient dans ces élections l'occasion de renouveler la légitimité des institutions publiques, de les unifier et de reconstruire le pays après des années de violence, de destruction et de division.

Toutefois, l'absence d'un véritable consensus, ainsi que les luttes politiques, les conflits d'intérêt et l'ingérence de nombreuses parties étrangères ont malheureusement empêché cette aspiration de se concrétiser. Cela a pu surprendre certains, mais, en fait, c'était prévisible. Nous avions mis en garde contre un tel scénario, de tels dangers et de telles difficultés par le passé, lorsque nous avions parlé d'une nette divergence d'opinion entre les différentes parties et de l'absence d'un consensus minimal, en particulier en ce qui concerne un cadre juridique et constitutionnel pour organiser les élections.

Compte tenu de la crise de confiance actuelle et en l'absence d'une Constitution nationale, ou même d'une base constitutionnelle consensuelle, comme le réclament la plupart des acteurs politiques, il serait très difficile de mener à bien les élections, car elles sont censées être un moyen de favoriser la participation politique et non un moyen de manipuler et d'exclure, un moyen d'appuyer la stabilité et non une fin en soi qui pourrait conduire à un nouveau conflit. Dans ce contexte, et pour éviter tout vide politique, le Gouvernement d'unité nationale réaffirme son attachement au transfert démocratique du pouvoir aux organes élus dès l'annonce du nouveau calendrier électoral, afin de parachever ainsi toutes les phases de transition, conformément à la feuille de route, aux conférences internationales et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Par ailleurs, il importe d'écouter toutes les voix qui insistent sur la nécessité de parvenir au plus large consensus possible entre toutes les parties, sans exception, en particulier en ce qui concerne le volet constitutionnel et les lois électorales, afin de pouvoir garantir la tenue d'élections présidentielle et législatives transparentes et régulières, dans les délais impartis, dont les résultats seraient respectés.

Nous réaffirmons l'engagement du Gouvernement à fournir tout le matériel nécessaire et à organiser tous les préparatifs requis pour garantir le succès du processus électoral, que ce soit par son appui à la Haute Commission électorale nationale ou par l'intermédiaire des différents organes de l'État. Nous demandons une nouvelle fois à l'ONU d'appuyer le processus électoral de manière sérieuse et plus efficace et d'envoyer ses équipes d'évaluation, ainsi que de se concerter avec la Haute Commission électorale nationale pour prendre, en temps voulu, les dispositions nécessaires pour les scrutins à venir. Cela montrera clairement à tout le monde le sérieux de la communauté internationale en ce qui concerne la tenue des élections, que tout le monde attend avec impatience, sans douter d'elles ni de leurs résultats.

Nous réaffirmons l'importance de l'appropriation et de la prise en main par les Libyens de tout processus politique qui conduira le pays vers la stabilité et imposera l'autorité de l'État, en écartant toute intervention et tout diktat extérieurs. Aussi demandons-nous au Conseil d'appuyer les efforts sincères actuellement déployés au niveau national pour surmonter les difficultés auxquelles nous venons de faire allusion afin de parvenir à une solution nationale libyenne globale et de mettre fin à toutes les périodes de transition instables. Chacun sait que la solution consiste à rendre la légitimité au peuple grâce à un cadre constitutionnel solide qui clarifiera la structure de l'État et de ses institutions.

En ce qui concerne l'appropriation et la prise en main du processus par les Libyens ainsi que leur souveraineté nationale, nous voudrions aborder le volet militaire. Nous saluons les efforts déployés par la Commission militaire conjointe 5+5 et les réunions qu'elle organise régulièrement dans de nombreuses villes libyennes, ainsi que les rencontres qui ont eu lieu récemment entre de nombreux représentants des chefs militaires, avec pour objectif est de commencer à unifier, de manière professionnelle et efficace, les institutions militaires et de mettre en place les mécanismes nécessaires pour mettre fin à toutes les formes de présence étrangère sur le territoire libyen, quel que soit le nom qu'elles portent. Telle est l'exigence de tous les Libyens au nom de la souveraineté, sans laquelle la Libye restera occupée et sa volonté nationale prise en otage par d'autres.

À cet égard, nous rappelons qu'il importe que toutes les forces militaires actives sur le terrain dans l'ensemble du pays participent concrètement à la mise en place, de manière professionnelle, d'institutions militaires et chargées de la sécurité, qui ne soient pas politisées et qui partagent la même foi patriotique dans le caractère civil de l'État et l'état de droit. En ce qui concerne l'unification des institutions publiques souveraines, nous avons récemment suivi les dernières réunions visant à unifier la Banque centrale de Libye ainsi que le processus concret qui en est ressorti à cette fin. Ces mesures contribueront de manière tangible à réformer les politiques financières et économiques de l'État.

Nous réaffirmons que malgré les événements récents, la Libye reste déterminée à retrouver le rôle réel qui est le sien aux niveaux régional et international pour renforcer la coopération et la solidarité mutuelles sur la base de l'égalité et du respect de la souveraineté de la Libye, de son intégrité territoriale et du droit de son peuple à l'autodétermination, conformément à sa libre volonté et sans aucun diktat étranger. Par conséquent, nous espérons une fois de plus que le Conseil de sécurité jouera un rôle positif et plus efficace en appuyant le consensus libyen, en œuvrant pour mettre fin à toutes les interventions en Libye et en rectifiant les erreurs du passé. Il doit également présenter des excuses au peuple libyen pour les tragédies et les violations que ce dernier a subies, car ces violations sont imprescriptibles.

En outre, il ne doit pas protéger les fauteurs de troubles, qu'il s'agisse de personnes, d'entités ou même de pays, dont certains continuent de vouloir exclure l'autre, de faire échouer le processus politique et de précipiter une fois de plus la Libye dans le chaos, parce qu'ils craignent de perdre leur influence ou parce qu'ils ont peur que le peuple ne leur retire leur autorité par la voie démocratique directe et libre.

Pour terminer, nous appelons le Conseil à participer activement à tous les efforts visant à lancer un projet de réconciliation nationale et de justice transitionnelle. Il s'agit de deux volets parallèles et essentiels qui ont malheureusement été négligés ces dernières années, alors qu'ils constituent le principal fondement pour garantir le succès de toute solution politique qui apporterait la stabilité au pays. Nous appelons une nouvelle fois l'Union africaine à appuyer cet objectif. Nous avons commencé à voir des mesures encourageantes alors que les armes se sont tues. Nous avons été témoins de plusieurs rencontres entre les différentes parties libyennes dans tout le pays, en particulier du lancement de nombreux dialogues entre les jeunes, ainsi que de débats directs et indirects sur les réseaux de médias sociaux, au cours desquels ont été exprimées des opinions politiques divergentes révélant la prise de conscience de la jeunesse du pays, qui portera le flambeau du progrès de la nation.

Le temps est venu de bâtir la confiance au lieu de rouvrir les blessures du passé. Nous devons nous tourner vers l'avenir, en tirant le meilleur parti de notre histoire ancienne et contemporaine, faire fond sur les aspects positifs des régimes précédents, et cesser de nous quereller sur les aspects négatifs. Il faut faire preuve de franchise et d'ouverture, et être prêt à présenter des excuses, à œuvrer à la réconciliation et à fournir des réparations.

Nous devons faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues et permettre aux réfugiés et déplacés de regagner leurs foyers. Nous devons rejeter la

violence et les discours de haine. Nous devons travailler ensemble, main dans la main, pour instaurer la sûreté et la sécurité pour tous et passer du conflit et du chaos à la paix et à la stabilité. L'heure est venue d'ouvrir un chapitre placé sous le signe du développement et de la construction, et d'en finir avec toutes les formes de destruction et de démolition.

Malgré tous ces défis, et d'autres, j'assure le Conseil que la nation libyenne n'est pas brisée et que, avec la volonté de son peuple, elle se relèvera pour revenir plus forte qu'avant, si Dieu le veut.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 50.